

Procès-verbal du Conseil de Faculté extraordinaire du 18 janvier 2024

Membres présents : M. Paul BRÉANT - Mme Muriel CHAGNY - Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – M. Patrick JACOB – Mme Victoire LASBORDES - Mme Marion LEVRAUD - M. Franck MONNIER (Doyen) – Mme Wafa NABIL - M. Foucauld-Marie PAIN (étudiant) – Mme Sophie PETITRENAUD - M. Olivier PLUEN - Mme Jade RODRIGUES (étudiante) – Mme Sanâa SELLAMI (étudiante suppléante de Mme Mélissa CHAREF-TANI) - M. Antoine THOMAS (étudiant) – M. Aymeric VÉZINAT (étudiant)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER (Doyen)
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Patrick JACOB
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à Mme Victoire LASBORDES
M. Hakim HADJ-AÏSSA donne procuration à Mme Sophie PETITRENAUD
M. Terry OLSON (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER (Doyen)

Membres excusés : M. Christophe HUE (membre extérieur) - M. Raphaël MAYET (membre extérieur)

Membres invités : Mme Pascale BERTONI - Mme Claire BOUGLÉ - Mme Sandrine CLAVEL
Mme Carole MARINHEIRO- M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU - Mme Véronique MOREAU –
Mme Sarah VENEAU

Membres invités excusés : M. Jacques de MAILLARD – Mme Bénédicte LAUMOND -
M. Jean-Luc PENOT – Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ -
Mme Nathalie WOLFF

Invité exceptionnel : M. Thibault BARBIEUX (représentant du laboratoire DANTE)

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10h

Monsieur le Doyen fait un point sur les différentes procurations avant de dérouler l'ordre du jour.

VOLET FORMATION

1- Vote sur la convention relative à l'ouverture d'une formation de master 2 en collaboration avec l'Université de Laponie

Avant de laisser la parole à Monsieur Patrick JACOB, porteur du projet en collaboration avec Madame Sandrine CLAVEL qu'il remercie, Monsieur le Doyen précise que ce beau projet évoqué lors d'un précédent Conseil de Faculté n'est finalement pas qu'un projet de formation puisqu'il se greffe sur un projet d'échange un peu plus vaste en matière d'enseignement et de recherche, une façon de faire fructifier une collaboration un peu plus ancienne qui a déjà fait ses preuves. Nos collègues lapons sont assez pressés et très motivés.

Monsieur Patrick JACOB annonce que le partenaire souhaiterait ouvrir la formation en septembre 2024. Il y a eu une très forte mobilisation du côté de l'UVSQ en particulier du service des relations internationales et de la CFVU afin de faire avancer ce projet mais un souci de calendrier entre l'UVSQ et l'UP Saclay empêchera, semble-t-il, l'ouverture en 2024 et impliquera un nouveau processus de validation. Il s'agit d'un projet au long cours qui s'inscrit dans une coopération large entre l'UVSQ et l'université de Laponie qui accueille chaque année une dizaine de nos étudiants. En effet, nous avons été embarqués par une coopération plus large puisque l'UVSQ est membre du réseau universitaire UArctic qui est un consortium d'universités s'intéressant aux questions Arctique. Dès le début, l'un des objectifs de cette coopération était de créer un master conjoint sur une année appelé « Sustainability Law and Natural Resources » sur le thème du développement durable et des ressources naturelles, la relation notamment entre les industries et les populations locales, en particulier les peuples autochtones. Les étudiants seraient recrutés par les deux universités (10 étudiants environ de chaque université) pour une cohorte de 20/25 étudiants. Le premier semestre s'effectuerait en Laponie et le second dans notre Faculté où seront assurés 4 cours pour un volume total de 105 heures et la validation des mémoires. Ce projet implique non seulement la création d'un parcours de master 2 au sein de la mention Droit international et européen mais également une convention de double-diplôme avec l'Université de Laponie avec la rédaction d'une convention-cadre pour « chapeauter » à la fois ce double-diplôme spécifique et la mobilité habituelle avec cette même université. La formation est à coût constant en raison notamment du partage des coûts avec le partenaire mais aussi grâce au retour sur le site de la Faculté du M1 Droit international et européen parcours affaires internationales et européennes (précédemment à Fontenay-aux-Roses) permettant certaines mutualisations, la réduction d'heures de trois cours (20 heures au lieu de 30 heures pour 3 ECTS) et la suppression de deux cours de 30 heures chacun proposés en option, ces 110 heures du M1 étant reportées sur ce nouveau master 2. L'accueil des étudiants étrangers sera assuré à la fois par le service des relations internationales qui leur assurera un soutien/accompagnement à leur arrivée et par Madame Marion LEVRAUD qui assurera le suivi de cette formation délivrée entièrement en anglais.

Après avoir remercié Monsieur Patrick JACOB, Monsieur le Doyen ajoute que ce projet permettra de capitaliser et de développer nos compétences en matière d'accueil d'étudiants étrangers mais également de permettre à la Faculté de rayonner à l'international.

Monsieur Patrick JACOB tiendra les membres du Conseil de Faculté informés du vote des instances, notamment de l'UP Saclay.

Vote : à l'unanimité

VOLET RECHERCHE

Monsieur le Doyen informe que, dans le cadre de l'évaluation de nos laboratoires par le HCERES et afin de lancer la rédaction des rapports, la Faculté et en l'occurrence les membres du Conseil doivent se prononcer sur les grandes lignes directrices qui vont conduire chaque laboratoire à rédiger un rapport construit et volumineux. Il remercie les directrices du DANTE et du VIP pour le travail préparatoire fourni qui permet aux laboratoires de se projeter dans l'avenir. Ces premières fiches synthétiques guideront les rapports qui seront publiés plus tard par nos laboratoires. Monsieur le Doyen cède successivement la parole aux directrices du DANTE et du VIP.

2- Vote relatif à l'évaluation HCERES du laboratoire DANTE

Madame Sandrine CLAVEL explique que la fiche synthétique, limitée en nombre de pages, présente uniquement le projet et non le bilan sauf lorsque celui-ci est nécessaire pour justifier le projet.

Le DANTE fonctionne depuis son origine selon une logique d'axes qui sont plutôt des axes disciplinaires : quatre axes historiques à savoir Arbitrage et commerce international - Contrat Concurrence devenu Contrat, Concurrence, Compliance Marché - Propriété intellectuelle numérique devenu Propriété intellectuelle, Techniques et Numérique - Droit des affaires devenu Organisation et gouvernance des entreprises et un dernier axe créé au cours du dernier contrat qui est l'axe Ethique, Justice (s) et Modernités (qui va changer dans le prochain contrat). Cette logique d'axes sera maintenue car c'est un élément de structuration du travail interne du laboratoire, les axes étant des lieux virtuels de discussion entre spécialistes de mêmes sous-disciplines juridiques. Nous avons pris en compte les remarques de la précédente évaluation de l'HCERES qui regrettait qu'il n'y ait pas de stratégie de recherche d'ensemble. Nous avons voulu y remédier avec la construction d'une programmation scientifique en dégagant un certain nombre de thèmes de recherche prioritaire qui s'appuie sur notre expertise, sur les travaux déjà menés mais destinés à nous permettre d'aller plus loin et peut-être surtout de construire et de dépasser un peu la logique d'initiative individuelle ou collective « one shot » en privilégiant le travail multi-événements, multiaxes, multi-disciplines. Cette stratégie a été validée par les membres du DANTE mais il ne s'agit en aucun cas de limiter les initiatives des uns et des autres en dehors des thématiques déclinées ci-dessous. L'idée est que la direction du laboratoire s'investisse plus particulièrement sur la dynamisation de ces thématiques de recherche prioritaire en suscitant les réflexions et en organisant des conférences sur ces thématiques. Cette programmation quinquennale, dans une logique de dialogue avec nos tutelles, a vocation à évoluer dans cinq ans.

Les quatre thèmes de recherche prioritaires sont les suivants :

- ***Nouvelles régulations économiques et sociales*** : les questions de régulation économique et sociale sont au cœur de la recherche du DANTE depuis sa création. Le laboratoire entend prolonger le travail mené sur ces sujets en mettant notamment l'accent sur les transformations des modes de régulation qui sont majeures.

- **Propriété et patrimoine : une approche décloisonnée** : il s'agit de poursuivre un travail déjà initié autour des thèmes de propriété et du patrimoine avec une vision prospective où là aussi il y a des transformations à l'œuvre, une forme d'effacement des frontières entre les notions. Ce thème très intéressant va favoriser des approches pluridisciplinaires et va nous permettre de travailler avec des partenaires qui travaillent sur d'autres sujets, en dehors du droit.
- **Humanisme et Transhumanisme** : cette thématique émergente porte sur « comment le droit se saisit de l'humain et de tous les mécanismes qui impactent les individus ou les groupes ? ». Les vulnérabilités sont très étudiées en droit. Comment sont-ils impactés ? Par les transformations du monde et notamment les transformations technologiques (intelligence artificielle, protection des données, protection des groupes vulnérables, protection de la santé).
- **Études animales** : thème très spécifique et très présent dans la pensée des politiques publiques et forcément du droit. Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins, il y a des évolutions réglementaires à tous les niveaux (international, européen et national), il y a un besoin d'accompagnement de ces questionnements.

Madame Sandrine CLAVEL ajoute que le DANTE est un laboratoire de recherches juridiques plutôt privatistes mais qui s'inscrit dans une démarche sociale d'accompagnement des mutations sociales. Le droit est un outil au service des politiques publiques. Qui dit mutations sociales dit transformations des politiques publiques. Il est très important que le droit soit présent pour travailler et accompagner sur toutes ces questions. Les deux missions principales du laboratoire sont donc :

- une vraie mission de recherche et notamment une recherche prospective afin d'anticiper les évolutions ;
- une logique d'interactions avec la société civile et le DANTE a, au cours de ces années, beaucoup capitalisé sur l'expertise de ses membres avec beaucoup d'interactions avec les décideurs publiques (groupe de travail mené par des institutions publiques, expertises).

Monsieur le Doyen remercie Madame Sandrine CLAVEL dont la présentation illustre la richesse des travaux du laboratoire dirigé avec Madame Claire BOUGLÉ. La fiche synthétique déjà bien fournie montre que le maintien des axes de recherche n'empêche absolument pas le développement d'une recherche thématique, ce n'est pas seulement un exercice de style c'est vraiment quelque chose de structurant et de réfléchi.

Monsieur Aymeric VEZINAT (étudiant élu) s'interroge sur le mode de diffusion des manifestations scientifiques du laboratoire DANTE, les étudiants étant particulièrement intéressés par ces événements, notamment pour le Pass Culture mais également par les travaux de recherche.

Madame Sandrine CLAVEL répond que tous les événements sont publiés sur le site du laboratoire. A titre personnel, les informations relatives aux conférences en droit international sont transmises via e-Campus aux étudiants dont les formations sont en lien avec les thématiques concernées mais très peu y assistent alors qu'ils sont les bienvenus.

Madame Claire BOUGLÉ surenchérit en précisant que le laboratoire DANTE diffuse sa recherche depuis longtemps et très largement aux étudiants dans les cours. Les sujets de

recherche du laboratoire DANTE sont vraiment très structurants à la fois dans les enseignements et dans les exercices proposés. Par ailleurs, les colloques sont largement ouverts au public et largement associés au Pass Culture. Elle annonce par ailleurs, en parallèle de la Journée des métiers et du Forum des masters du 25 janvier, l'organisation d'une matinée formation-recherche sur les questions de sécurité-défense, les masters concernés, avec la présence de professionnels et le témoignage d'anciens étudiants insérés dans le milieu professionnel. Elle y invite tous les étudiants et particulièrement les étudiants élus.

Vote : 1 abstention

3- Vote relatif à l'évaluation HCERES du laboratoire VIP

Madame Pascale BERTONI, directrice du laboratoire VIP, décline les différents points de la fiche très synthétique du projet d'unité imposée par la Direction de la recherche.

1° Structuration et politique scientifique de l'unité

Le VIP a connu beaucoup d'évolution de structure au cours de son histoire avec des regroupements avec des politistes qui, pour la plupart, sont partis. Depuis 2017, le VIP s'est stabilisé en termes de composition avec une majorité de publicistes, deux politistes et un historien du droit public. L'activité du laboratoire est centrée autour de deux axes : un axe « Action publique » (axe historique du VIP puisqu'au départ c'était un laboratoire sur la politique de la ville) et au fur et à mesure des arrivées les axes se sont étoffés avec la création d'un axe « Interactions normatives », l'idée étant de rattacher les projets à l'un des deux axes, certains projets étant transversaux et impliquant l'ensemble du laboratoire.

2° - Les réalisations du laboratoire sont les suivantes :

- Axe « Action publique » :
 - **Contrats publics - Droit de la ville et des politiques urbaines** en partenariat avec le Master Droit immobilier public de Monsieur Olivier GUÉZOU : organisation de colloques et séminaires (5/6 par an) avec des intervenants professionnels ou des étudiants en M1, M2 ou en doctorat – cycle de conférences d'actualité en droit immobilier public et des forums avec des acteurs économiques.
 - **Droit de l'éducation** (dirigé par Monsieur Raphaël MATTA-DUVIGNAU et Madame Pascale BERTONI) : dictionnaire du droit de l'éducation en cours de mise à jour - organisation d'un colloque sur le droit de l'éducation, de conférences (Libertés académiques) et de webinaires (Déontologie dans l'enseignement) réguliers - direction et coordination d'un rapport pour le CNESCO sur la territorialisation des politiques éducatives - création d'un observatoire du droit de l'éducation.
 - **Approche critique et amélioration du droit** : Clinique de légistique dirigée par Monsieur Olivier PLUEN (analyse et proposition d'amélioration des textes, etc.) - site des surligneurs dirigé par Monsieur Jean-Paul MARKUS, qui prend de l'ampleur.
 - **Une action transversale : collection d'ouvrages « Droit public et... » : un ouvrage, un colloque** (confrontation du droit public avec de grands enjeux de société) – Messieurs Olivier GUÉZOU et Stéphane MANSON

- Axe « Interactions normatives » centré sur le droit international :
 - **Migrations** : projet initié par Monsieur Thibault FLEURY-GRAFF avec financements ANR – colloques et conférences organisés par la Société française pour le droit international
 - **Interactions internationales** : droit international économique et enjeux globaux (Monsieur Patrick JACOB) – relations extérieures de l'UE (Madame Emmanuelle SAULNIER-CASSIA) – extraterritorialités (Monsieur Patrick JACOB) – climat (Madame Géraldine GIRAUDEAU)
 - **Droits fondamentaux** : ouvrages collectifs « La déclaration des droits de l'homme : 1789-2023. Les lumières à l'épreuve du temps » et « Les nouveaux visages de l'esclavage » faisant suite à un colloque organisé avec le laboratoire DANTE sur l'esclavage – la reconstitution de grands débats législatifs ou des grands procès touchant à la santé (reconstitution du vote de la loi Veil – projet Nuremberg) en collaboration avec l'UFR Simone Veil-santé pilotés par Madame Nathalie WOLFF.

3° Évaluation et perspectives

L'objectif du laboratoire qui a beaucoup évolué est de renforcer l'existant à savoir les axes traditionnels. Notre priorité était de répondre à la principale critique de l'HCERES lors de la précédente évaluation à savoir une qualité de recherche importante et individuelle et le peu de synergie entre les collègues. Notre objectif est de :

- Continuer et renforcer les recherches collectives : mise à jour du « dictionnaire critique du droit de l'éducation » - édition de « grandes décisions du droit de l'éducation » - mener à bien un nouveau projet dans le cadre « Droit public et... - un ouvrage, un colloque » (Droit public et alimentation).
- Renforcer l'accueil des doctorants : aide à l'inscription au doctorat avec un référent doctorat – référent HDR – séminaires méthodologiques et thématiques réguliers.
- Renforcer la visibilité du VIP : cofinancement de manifestations avec d'autres laboratoires (périmètre Saclay ou d'autres universités) afin de multiplier les projets et se faire connaître dans d'autres universités – organisation de conférences d'actualité notamment avec les surligneurs à destination d'un public non spécialiste.

Monsieur le Doyen remercie Madame Pascale BERTONI pour sa présentation qui illustre parfaitement le travail très riche du laboratoire et de ses chercheurs (les surligneurs, les grands procès, les perspectives de développement) et qui montre bien l'engagement des médiations scientifiques dans lequel le VIP est engagé et attendu par l'HCERES

Monsieur Aymeric VÉZINAT (étudiant) interroge sur la diffusion des colloques et conférences du laboratoire auprès des étudiants.

Madame Pascale BERTONI répond que l'information est publiée sur le site web du laboratoire et sur l'écran du hall. Malheureusement, ces événements organisés très souvent pendant les cours empêchent les étudiants d'y assister, seuls les doctorants ou les étudiants en master 2 qui ont un emploi du temps plus flexibles sont présents.

Monsieur le Doyen se réjouit de l'appétence des étudiants pour la culture et pour la recherche sur lesquelles sont adossés les enseignements. Le Pass Culture incite les étudiants à assister à ces colloques qui sont parfois incompatibles avec leur emploi du temps. La communication à nos usagers des différents événements organisés à la Faculté est très importante et les laboratoires et les chercheurs sont désireux d'échanger avec les étudiants.

A la question de Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE sur le type de diffusion à mettre en place, Monsieur Aymeric VÉZINAT répond que les gestionnaires de scolarité, les représentants étudiants et les associations sont les meilleurs canaux de diffusion. Madame CLÉMENT-FONTAINE propose d'établir ensemble une liste d'interlocuteurs à des fins de communication. Elle se rapprochera ensuite des directrices de laboratoire pour que l'information soit optimale.

Vote : à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 11h15